

COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG (AIN)



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022

N°053-2022 – Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la CAF de l'Ain pour la modernisation de la crèche

Conseillers en exercice : **29** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **2** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 6 JUILLET, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 30 juin 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Magalie, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à François BIRRAUX), MARCILLAC Frédéric (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), PERREAUT Valérie (pouvoir donné à Valérie FERAUD), ROUSSEAU Alain (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER).

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR :

VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT ABSENTS :

JACQUET Aude, RONGEAT Stéphane.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Magalie RODET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances et Ressources humaines, rappelle qu'une 1^{ère} tranche de travaux de rafraîchissement de la crèche a pu être réalisée en 2021 grâce au concours financier de la CAF de l'Ain (80%). Il est proposé de poursuivre les travaux de modernisation des locaux et de solliciter un nouveau cofinancement de la CAF au titre de son dispositif du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil jeune enfant (FME).

Le projet de modernisation de la crèche consiste à :

- Remplacer les baies coulissantes de la crèche,
- Poursuivre le remplacement du linoleum dans les locaux,

- Acquérir un logiciel permettant la gestion de l'ensemble des fichiers familles-enfants, les entrées/sorties, etc., ainsi que deux tablettes,
- Acquérir un triporteur électrique pour assurer le transport des repas des enfants par une salariée de la crèche entre la cantine scolaire et la structure. Cet équipement pourra être mutualisé avec les services municipaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	en € HT	Recettes	en €
Rénovation revêtements de sol	7 117	CAF de l'Ain (FME – 80 %)	30 672
Changement d'huisseries	25 510		
Acquisition logiciel INOE	3 044	Autofinancement (20 %)	7 668
Acquisition 2 tablettes	914		
Acquisition triporteur électrique	1 755		
Totaux	38 340	Totaux	38 340

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

DÉCIDE de solliciter une subvention de 30 672 € auprès de la CAF au titre du FME,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Mise en ligne de l'acte sur le site internet de la commune le :